



Monsieur le DRH,

Nous venons d'apprendre que la CAP de mutation des inspectrices et inspecteurs du travail était à nouveau reportée.

Habituellement, la CAP de mutation de début d'année a lieu en mars ou en avril. Or, cette année, elle a été initialement fixée au 3 mai, puis décalée au 5 juin avant d'être une seconde fois reportée au 26 juin.

Quant à la CAP des contrôleurs du travail, après l'avoir reportée du 18 mai au 15 juin, vous nous indiquez qu'elle pourrait finalement ne se tenir que le 4 juillet !

Tout ceci n'est jamais officiellement annoncé aux agents concernés, dont l'attente est sans cesse prolongée, et ne va pas manquer de poser d'importantes difficultés matérielles et d'organisation en cas de changement de résidence. Ces reports perturbent également la représentation du personnel, et des élu-e-s risquent de ne pouvoir assister aux réunions.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable et revendiquons :

* l'organisation des CAP de mutation dans les meilleurs délais

* l'octroi des moyens suffisants aux agents qui interviennent dans l'organisation et le traitement du processus de mutation. »

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le DRH, nos salutations syndicales.

Les élus aux CAP IT et CT des organisations syndicales SYNTEF CFDT, CGT-TEFP, FO-TEFP, SNUTEFE-FSE, SUD-TAS et UNSA-ITEFA